



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0588

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de mise à disposition d'équipements informatiques à la Société publique locale Lyon (SPL) Part-Dieu - Période 2015-2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0588**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Convention de mise à disposition d'équipements informatiques à la Société publique locale Lyon (SPL) Part-Dieu - Période 2015-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et n° 2014-6289 du 20 janvier 2014, la Société publique locale (SP)L Lyon Part-Dieu a été créée afin de déterminer la stratégie, conduire les études, assurer la coordination et réaliser les travaux du projet urbain et économique Lyon Part-Dieu pour le compte de ses collectivités actionnaires, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Elle poursuit le travail, initié par la mission Part-Dieu entre 2010 et 2014, qui a permis le lancement du projet urbain et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés qui le coproduisent. Les domaines d'intervention de la SPL Lyon Part-Dieu sont l'aménagement urbain, le développement foncier, l'animation économique, la communication, la concertation et le marketing économique.

Dans ce nouveau contexte et en attendant que la SPL Lyon Part-Dieu puisse s'équiper de façon autonome, la Métropole de Lyon met à sa disposition des matériels et moyens informatiques, déjà en place car auparavant dédiée à la mission Part-Dieu, pour lui permettre de mener à bien ses activités durant cette période transitoire.

La présente convention applicable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016, a pour objet de fixer les modalités de cette mise à disposition, à titre onéreux, pour un montant de 33 171,20 € sur la durée de la convention, des matériels et moyens informatiques, en attendant que la SPL Lyon Part Dieu se soit équipée par elle-même ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention relative aux modalités de mise à disposition temporaire par la Métropole de Lyon de matériels et moyens informatiques au profit de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes correspondantes seront inscrites pour un montant global de 33 171,20 TTC au budget principal - exercices 2015 et suivants, section de fonctionnement sur l'opération n° 0P28O2226 - comptes 6156 et 611 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.